

Concours de courts-métrages 2016

Règlement

ARTICLE 1 : ORGANISATION DU JEU CONCOURS

Le présent concours est ouvert jusqu'au **lundi 7 mars 2016**.

ARTICLE 2 : ACCEPTATION ET PARTICIPATION

La participation au concours implique de la part des participants l'acceptation sans aucune réserve du présent règlement.

Le concours est ouvert à tous les élèves du lycée Saint Benoît, qui peuvent concourir **seul, ou par équipe de deux, trois ou quatre**.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Si le film comporte des dialogues, ils doivent être en français ou être sous-titrés en français si les dialogues sont dans une autre langue.

La durée du film doit être comprise **entre 1 et 5 minutes maximum**.

Le film peut être :

- 1- en prise de vue réelle, vidéo, film mobile /smartphone.
- 2- en animation (2D, stop motion, peinture, papercut, pixelart,...).

Le film doit comporter obligatoirement :

- le **logo du lycée Saint Benoît** à un moment ou un autre du film,
- un **symbole de la Francophonie** à un moment ou un autre du film.

Les participants devront joindre à leur vidéo une fiche d'inscription comportant une **courte présentation en français** de leur film (résumant l'intrigue, et/ou expliquant leur choix de scénario ou de technique cinématographique, et/ou justifiant le choix de leur symbole de la Francophonie,...)

Aucune scène de tabagisme ou de consommation d'alcool n'est autorisée.

Le fichier vidéo du court-métrage devra être transmis aux responsables du concours dans les délais indiqués dans le présent règlement.

Attention

Le nom du fichier transmis devra être nommé de la manière suivante :

titre-classe du participant.mp4

ARTICLE 4 : DÉTERMINATION DES GAGNANTS

Un jury, composé de membres compétents et qualifiés, attribuera les prix suivants :

- Grand Prix du Jury
- Prix du Meilleur Scénario
- Prix de l'Originalité
- Un à trois Prix Coups de Cœur.